



CM260119D039

VILLE DE BEZIERS

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six et le dix neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Mme PISSARRO, Mme FREY, M. MOULIN, Mme RUL, M. ZENON, Mme PELAEZ, M. MARTINEZ, Mme de SAINT-PIERRE, Adjoint(s).
M. SARKIS, Mme BESSE, M. AYCART, Mme De BARROS CERQUEIRA, M. VALETTE, Mme MENARD, Mme BERTRAND, M. ANDRIEU, Mme LAFARE, M. SPINA, Mme NAVARRO, Mme AZAIS, M. YILDIRIM, M. SAEZ, Mme SAYSSET, Mme JAOUL, Mme FUCHS, Mme GOMEZ, Mme PECH, Mme JENE, M. VIDAL, Mme BALSIER, Mme VIDAL-LAUR, M. COSSANGE, M. ANTOINE, Mme RAYSSEGUIE, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Mme FIRMIN, M. HERAIL, Adjoints. M. FORT, M. GALTIER, Mme AGUGLIARO, M. REILLES, M. ALAMI, Mme GOULLIART, Mme RAHNI, M. BONAMY, Mme ADTAKAN, M. HUC, Conseillers Municipaux.

Absent(s) : M. ALZINGRE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Jérémie VIDAL

Pôle : SERVICES AUX BITERROIS

Service : S. HYGIENE ET ENVIRONNEMENT

Réf. Service : ng/ng-924dshe

OBJET : 39 - ENVIRONNEMENT - Extension du périmètre d'autorisation préalable de mise en location (ADL) sur la commune de Béziers

Mesdames, Messieurs,

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ainsi que le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016, ont instauré la possibilité de soumettre la mise en location d'un logement à une autorisation préalable.

L'instauration de ce dispositif relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Par délibération n° 292 du 21 décembre 2017, la CABM a mis en place le régime d'autorisation préalable de mise en location sur plusieurs secteurs de son territoire, dont la commune de Béziers.

Sur Béziers, deux périmètres sont aujourd'hui couverts :

- Halles / Capnau / Saint-Jacques, instauré en 2018 puis étendu en 2021 (potentiel : environ 3 000 logements) ;
- Victor Hugo / Saint-Saëns, instauré en 2023 (potentiel : environ 3 000 logements).

Ce dispositif complète les outils existants de lutte contre l'habitat indigne (Pacte territorial, convention décence Ville/CAF) et contribue à l'amélioration du parc privé.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble sur le secteur du « Cœur de ville » et de garantir la continuité des actions engagées, il apparaît opportun d'envisager l'extension du périmètre d'application du permis de louer, de manière à créer une jonction entre les deux périmètres actuellement en vigueur.

La Ville de Béziers, n'étant pas compétente pour instaurer elle-même ce dispositif, doit solliciter formellement la CABM pour qu'elle étudie et mette en œuvre cette extension.

Après examen, il vous est proposé :

- De solliciter la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée afin qu'elle procède à l'extension du périmètre d'autorisation préalable de mise en location, conformément au tracé annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président de Séance,
Robert MENARD

Le Secrétaire de Séance,
Jérémie VIDAL

Publié le : 22/01/26

Déposé en préfecture le : 22/01/26

Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20260119-115122-DE-1-1

Certifié exécutoire le : 22/01/26



Extension du dispositif "Autorisation de louer"

Données LOVAC 2024 / Fichiers fonciers 2023 du CEREMA -

LÉGENDE

Autorisation de louer

Extension 2025

Dispositif en cours

Quartier prioritaire de la Ville

Sources : LOVAC 2024 Cerema
Réalisation : Béziers Méditerranée 9738 - 13/10/2025

